

Le chômage de longue durée n'est pas une fatalité

alternatives-economiques.fr/chomage-de-longue-duree-est-une-fatalite/00087015

Céline Mouzon, *Alternatives économiques*, 20 novembre 2018



Les derniers chiffres de l'Insee pour le 3^e trimestre 2018 laissent entrevoir une embellie sur le front du chômage de longue durée. Il a légèrement régressé. Un million de personnes, soit 3,4% de la population active recherche un emploi depuis plus d'un an, soit un repli de 0,2 point par rapport aux trois mois précédents (- 0,8 point sur un an). Pour autant, il demeure à un niveau élevé. Et plus on est au chômage, plus il est difficile pour des personnes éloignées de l'emploi de raccrocher les wagons. Des initiatives existent pourtant. C'est le cas du programme Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) dont l'action sera abordée lors des Journées de l'économie autrement qui se dérouleront les 23 et 24 novembre à Dijon.

Réallouer les moyens

Plutôt que de payer des personnes au chômage depuis plus d'un an, utiliser cet argent pour les embaucher en contrat à durée indéterminée (CDI), dans des activités utiles socialement et répondant à des besoins non satisfaits : telle est l'idée du programme Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD), soutenu par la Caisse des dépôts. Les embauches se font dans des entreprises à but d'emploi (EBE), créées à cette occasion, qui peuvent prendre diverses formes juridiques (association, entreprise classique, coopérative...).

Ce n'est pas le travail qui manque, mais le nombre d'emplois répondant à une demande solvable

Votée en avril 2016 à l'initiative de Laurent Grandguillaume, alors député socialiste, une proposition de loi a permis de donner corps à cette idée imaginée par Patrick Valentin, militant d'ATD Quart Monde. Elle repose sur trois principes. Personne n'est inemployable. Ce n'est pas le travail qui manque, mais le nombre d'emplois répondant à une demande

solvable.

Il y a de l'argent qu'on peut utiliser différemment : l'Etat dépense chaque année 36 milliards d'euros (RSA, allocation de solidarité spécifique, etc.), hors allocation chômage, pour la privation d'emploi, soit 18 000 euros par personne et par an. Cet argent peut permettre de payer 70 % d'un Smic à temps plein, le reste du salaire étant complété grâce au chiffre d'affaires réalisé par les EBE.

Un an après la mise en oeuvre des premiers projets sur dix territoires pionniers (communes ou communautés de communes), « 50 % des activités sont liées à la transition écologique et à l'économie circulaire », précise Laurent Grandguillaume, aujourd'hui président de l'association Territoires zéro chômeur de longue durée, qui accompagne les premiers territoires dans l'expérimentation.

Sur le même sujet

« 50 % des activités sont liées à la transition écologique et à l'économie circulaire », Laurent Grandguillaume, président de l'association Territoires zéro chômeur de longue durée

Garages solidaires, ressourceries, recycleries, filière bois, ateliers de réparation de motoculteurs, mais aussi conciergeries de territoire afin de réaliser de petits travaux de proximité pas assez rentables pour des entreprises du secteur (tailler une petite haie, livrer quelques courses)..., les EBE sont souvent multi-activités. L'un des critères est de partir des compétences et des envies des personnes concernées pour répondre aux besoins du territoire.

Le volontariat est un élément phare de la démarche pour éviter de la transformer en cheval de Troie du *workfare*, une conception de la protection sociale qui conditionne le versement des prestations à la réalisation d'activités peu ou pas rémunérées. Par ailleurs, les emplois créés doivent répondre à des besoins non satisfaits par les secteurs marchand ou non marchand sur le territoire, de façon à éviter toute concurrence déloyale. Sur chaque territoire, un comité local composé des collectivités publiques, des associations de lutte contre la pauvreté, de Pôle emploi et de PME décide des activités que pourront exercer les EBE.

Le volontariat est un élément phare de la démarche pour éviter de la transformer en cheval de Troie du *workfare*

Aujourd'hui, 600 emplois à temps choisi ont été créés sur 1 400 personnes pour l'instant identifiées dans les dix territoires du programme TZCLD. S'il a été facile de trouver des besoins non satisfaits, générer du chiffre d'affaires s'avère plus compliqué, parce que les entreprises sont encore en phase de lancement ou qu'elles proposent des activités peu rentables. C'est pourtant le défi que doivent relever ces territoires, car l'engagement de l'Etat, alloué par le biais d'un Fonds d'expérimentation territorial contre le chômage de longue durée, est voué à être dégressif. A terme, l'objectif est que les EBE trouvent un équilibre en mariant différentes activités. Si ce n'est pas le cas, des licenciements économiques pourront être mis en oeuvre dans les structures les plus déficitaires.

Zoom Clus'ter Jura : nos territoires ont du talent

Consigner les bouteilles de vin du Jura, relancer l'exploitation des étangs de Bresse... De tels projets se sont concrétisés ces dernières années du côté de Lons-le-Saunier, grâce à Clus'ter Jura. D'abord portée par le Groupe coopératif Demain, une entreprise d'insertion faisant du recyclage de déchets industriels et électroniques, Clus'ter Jura est désormais une société coopérative d'intérêt collectif (Scic) qui, en tant que bureau d'études, accompagne les collectivités et les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Depuis 2017, la Scic organise un événement : "Start-up de territoire". L'idée est de rassembler les entrepreneurs et aspirants entrepreneurs sur un territoire et de travailler les idées qui émergent pour déterminer celles qui sont viables. La première édition a rassemblé 350 personnes. Parmi les réalisations, la création d'une entreprise qui transforme les bâches des événements sportifs en sacs et gilets de sécurité. Les événements "Start-up de territoire", dont la troisième édition jurassienne aura lieu au printemps 2019, fonctionnent grâce à des subventions publiques et privées. Quant à Clus'ter Jura, elle est soutenue par l'Ademe et le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

L'expérimentation va être étendue à 50 territoires supplémentaires en 2019, a annoncé le président de la République lors de la présentation du plan pauvreté, mi-septembre. Un déploiement salué par les acteurs du projet. Il est vrai qu'il n'est pas censé coûter un euro supplémentaire aux finances publiques (une contrainte intégrée dès l'origine par ses concepteurs) et qu'il est compatible avec la philosophie de ce gouvernement : sortir de la pauvreté est une question de volonté. L'association TZCLD sera vigilante : la démarche doit s'adresser à tous, y compris les personnes sorties des dispositifs d'aide sociale et donc des fichiers, et continuer à fonctionner sur une base volontaire.